



Résolution pour décider de poursuivre le droit d'alerte et établir un rapport sur la situation

Malgré les réponses apportées par la direction et les échanges de la journée, de nombreuses questions cruciales restent sans réponse, alimentant une inquiétude persistante tant sur le plan financier que social en 2025 et pour les années suivantes.

La gravité de la situation de l'entreprise demeure entière. Le caractère préoccupant des informations et de la situation économique et financière de l'entreprise n'est donc pas levé.

Vote : à l'unanimité des 25 votants.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO et SNJ s'associent.

Paris, le 12 décembre 2024